



Lycée hôtelier, Arcachon

Loi Avenir, le SNPDEN au travail

La réforme de la formation professionnelle, appelée également « Loi Avenir », est contenue dans la [loi n°2018-771](#) du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Elle va modifier profondément, dès la rentrée prochaine et jusqu'en 2022, la formation professionnelle dispensée par les EPLE concernés, puisque chaque LP pourra proposer un ou plusieurs parcours en apprentissage.

Le SNPDEN propose une analyse de ce contexte nouveau et de ses enjeux, en mettant à la disposition de ses adhérents :

- un [vademecum/glossaire](#), tant pour les personnels de direction qui dirigent ou dirigeront ces entités, que pour les équipes des collèges qui orientent, informent et forment leurs élèves en matière d'orientation ;
- un [Powerpoint](#) qui synthétise les trois modes de gouvernance envisageables de l'apprentissage en EPLE, avec une évaluation des avantages et des risques pour les établissements et leur direction selon les cas.

Le SNPDEN poursuit son travail de réflexion sur le sujet, sous l'angle des missions et responsabilités du chef d'établissement support de ces nouvelles structures, afin de trouver le point d'équilibre le plus pertinent entre autonomie et sécurisation de leur action.

N'hésitez pas à partager vos expériences ou pratiques qui seront intégrées dans la boîte à outils LP : caisseaoutilsapprentissage@gmail.com.

Sport scolaire : le SNPDEN reçu à la Cour des comptes

La 3ème chambre de la Cour des comptes a souhaité nous auditionner sur la thématique de « l'école et le sport ».



Le SNPDEN-UNSA a rappelé son attachement à la pratique sportive par un plus grand nombre, mais aussi à une remise à plat de ce dossier – en particulier en ce qui concerne l'UNSS – vers :

- un fonctionnement démocratique fondé sur le droit commun des associations ;
- une transparence de l'UNSS et des financements ;
- une prise en compte des questions fondamentales de sécurité.

[Lire la suite \(adhérents\)](#)

agenda de l'ESN

Mardi 28 mai

- Rencontre au siège avec le Conseil national des barreaux sur la journée du droit dans les collèges
- Réunion des 3 organisations syndicales de personnels de direction, avec la DEPP et la DGESCO sur les indicateurs d'insertion des élèves de la voie professionnelle et des apprentis
- Audience fédérale : présentation du rapport final Mathiot

Mercredi 29

- Commission spécialisée Collèges
- Réunion UNSA sur le climat scolaire

Actualités

Budget de l'Enseignement scolaire : peut mieux faire !

La Cour des comptes a mis en ligne le 15 mai son rapport sur le budget de l'État en 2018, ainsi que 66 analyses de l'exécution budgétaire par mission et programme. Celle relative à la mission « Enseignement scolaire » y est particulièrement sévère. Dans [sa synthèse](#), la Cour des comptes relève notamment des « difficultés de budgétisation initiale » et des « tensions sur les besoins de crédits de masse salariale en fin de gestion » qui dénotent « un problème de pilotage de la masse salariale récurrent »...

[En savoir plus \(adhérents\)](#)

Un "Cadre national de référence" en matière d'information et d'orientation scolaire

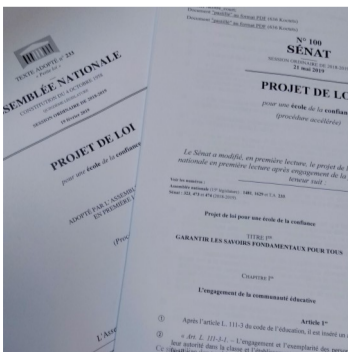
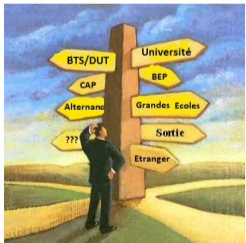
Signé le 28 mai, ce "Cadre national de référence", prévu par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, a pour objectif de préciser les compétences respectives de l'État et des Régions dans l'exercice de leurs missions en matière d'orientation et d'information auprès des élèves, apprentis et étudiants, et les principes communs guidant leurs actions dans ce domaine. Il sera ensuite décliné en conventions régionales au niveau des régions académiques.

[Lire la suite \(adhérents\)](#)

Adoption au Sénat du projet de loi pour une École de la confiance

Adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 19 février dernier, le projet de loi pour une École de la confiance a été adopté, dans une version largement remaniée, par le Sénat le 21 mai par 213 voix pour, 95 contre et 38 abstentions. Son article 6 quater notamment, relatif à la création d'établissements publics des savoirs fondamentaux, a été supprimé. Députés et sénateurs, réunis en commission mixte paritaire, doivent à présent tenter de se mettre d'accord sur une version commune du texte, en vue de son adoption définitive avant la fin de la session parlementaire.

[Lire la suite \(adhérents\)](#)



À PROPOS DU SNPDEN — Le syndicat des personnels de direction de l'Éducation nationale, SNPDEN-UNSA. Principaux et principaux adjoints des collèges, proviseurs et proviseurs adjoints des lycées et lycées professionnels, EREA, ERPD, enseignement secondaire et supérieur.

21 rue Béranger, 75003 Paris - courrier électronique siege@snpden.net - site Internet www.snpden.net - téléphone 01 49 96 66 66 - Fax 01 49 96 66 69

